

Image not found or type unknown



tribunal du contentieux et celui du TASS

Par **PIT1**, le **30/01/2009** à **11:55**

Bonjour, suite à un AT le TASS à ouvert une instruction pour faute inexcusable envers mon employeur suite à mon AT, puis je également instruire parallèlement mon dossier au TCI concernant cet AT pour reviser le taux IPP ou dois je attendre la fin de l'instruction du TASS.

Merci